



## ENVIRONNEMENT

Au-delà de constituer des éléments de paysage distinctifs, les wagonnets aériens qui traversent la plaine sassenageoise desservent la carrière d'extraction de matériaux située aux Côtes, certes moins visible et donc moins connue, mais pourtant là depuis bien longtemps !

L'actualité récente offre justement l'occasion d'en savoir plus...

### 4 JEUNESSE

Chantiers jeunes :  
il est temps de prendre rang !

### 12-13 VŒUX 2020

Une soirée partagée  
en rythme(s)

### 24 ÉVÈNEMENT

Le 8 février, Miss Isère 2020  
sera couronnée à Sassenage !



## Le Fournil Rustique Artisan

Boulangier, Pâtissier, Chocolatier,  
Glacier, Viennoiseries  
Traiteur, Sandwiches, Boissons

A votre service depuis 1990  
Isabelle, Michel, Tristan,  
Audrey, Jean-François

5, avenue de Romans 38360 Sassenage  
Tél. 04 76 26 67 56  
Les Glériates Place de l'Europe 38360 Sassenage  
Tél. 04 76 50 65 85  
[www.lefournilrustique.com](http://www.lefournilrustique.com)

## Bellavia menuiseries

- Vérandas
- Menuiseries aluminium / PVC
- Garde-corps
- Volets roulants
- Brise-soleil



Tel: 04 76 26 73 91 • Fax: 04 76 27 53 08 • [contact@bellavia.fr](mailto:contact@bellavia.fr)  
2 Chemin du Drac • 38360 Sassenage

# CPY

## Plombier Chauffagiste

### NOS COMPÉTENCES

Energies Renouvelables  
(eau - air - bois - solaire)  
Tous types de chaudière  
(bois - fioul - gaz - condensation)  
Installation Sanitaire  
(cuisine - salle de bain)  
Climatisation

Port 06.80.99.68.87  
17 C chemin du Drac SASSENAGE  
E-mail : [cpy-gregolin@wanadoo.fr](mailto:cpy-gregolin@wanadoo.fr)

PRET VEHICULE

## Garage Reynaud-Dulaurier



Vente de véhicules  
Neufs et Occasions  
Atelier Mécanique  
Carrosserie - Peinture  
Contrôle parallélisme

ZI de l'Argentière - Rue de la Maladière  
38360 SASSENAGE  
Tél. 04 76 27 28 73  
E-mail : [garage.sonni@wanadoo.fr](mailto:garage.sonni@wanadoo.fr)

**CABINET FRANCIS HUGON**  
Expertise comptable | Audit | Conseil

Coralie ARAUJO  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Infinity  
conseils

[araujo@francis-hugon.com](mailto:araujo@francis-hugon.com)  
12, rue des Pies - 38360 SASSENAGE  
Tél. 04 76 27 80 50  
[www.francis-hugon.com](http://www.francis-hugon.com)



## Bijouterie Joaillerie

AUX FIANCÉS

Alliancier  
depuis 1935

BOUTIQUE JOAILLERIE

- Bijoux Or 750 ml et 375 ml
- Joaillerie
- Bijoux fantaisie (Argent 925 ml et Acier)
- Réparations
- Devis GRATUITS
- Gravures
- Création
- Modification de bijoux

13, rue de la République - 38000 Grenoble  
Tél. 04 76 24 36 54

-40% valable sur tout le magasin\*

\*hors marques signalées en magasin, et hors réparations/gravures

# safilaf

GRUPE



VOTRE NOUVELLE  
ADRESSE D'EXCEPTION  
SUR LES HAUTEURS  
DE SASSENAGE...

Résidence  
du T2 au T5

Résidence Les Allées du Parc - SASSENAGE

PROMOTEUR IMMOBILIER DEPUIS 1948

Retrouvez l'ensemble de nos Résidences en ISÈRE (38)

04 76 41 49 69

[safilaf.com](http://safilaf.com)



## PHARMACIES DE GARDE

### • Lundi 3 février

Pharmacie des Cuves,  
place Louis Reverdý,  
04 76 27 40 71

### • Lundi 10 février

Pharmacie de l'Avenue,  
40 avenue de Romans,  
04 76 27 09 21

### • Lundi 17 février

Pharmacie du Furon,  
15 rue du Gua,  
04 76 26 65 72

### • Lundi 24 février

Pharmacie de l'Argentière,  
14 bis av. de Romans,  
04 76 27 52 26

### • Lundi 2 mars

Pharmacie des Cuves,  
place Louis Reverdý,  
04 76 27 40 71

## ETAT CIVIL

### • NAISSANCES

27/11 Tamara ROBERT MARAIS

24/12 Myriam RIBEIRO PIRES

25/12 Calie SESONE FABBRI

29/12 Ethan MUKALAMUSI

03/01 Léana THIL SOUCHET

### • DÉCÈS

28/12 Huguette TALLARON  
épouse VITALI

31/12 José RIOS BERMUDEZ

Le dossier de ce magazine de février offre la possibilité de non seulement mieux appréhender l'actualité communale mais aussi, au-delà, de mieux observer l'environnement qui nous entoure, d'en savoir plus sur l'histoire locale, le patrimoine industriel...

Il est en effet tout entier consacré à la carrière d'extraction de matériaux située aux Côtes.

Plutôt que de n'évoquer que les échéances administratives liées à son exploitation, et qui ont permis à la Ville de réaffirmer officiellement l'attention qu'elle porte notamment à la préservation du cadre de vie et de la tranquillité publique, nous avons creusé le sujet pour vous faire découvrir plus largement ce site qui fait partie intégrante de la vie locale.

Par ailleurs, notons que ce numéro de Sassenage en pages met la jeunesse copieusement à l'honneur, de la promotion de l'élection de Miss Isère 2020 prévue le 8 février à la halle des sports Jeannie Longo — et qui compte la Sassenageoise Maëlys Pellet (n°16) parmi les prétendantes au titre ! —, à la jeune Emy qui milite pour la cause animale, en passant par les chantiers jeunes et autres emplois d'été...

S'il est aussi une actualité remarquée, c'est bien évidemment l'adoption du PLUi (plan local d'urbanisme), sur laquelle revient la page 14, et enfin, ne boudons pas notre plaisir de (re)vivre et prolonger les moments de partage privilégiés offerts par les fêtes de fin d'année et la traditionnelle cérémonie des vœux...

Bonne lecture à tous !

La rédaction

Retrouvez l'actualité sur

[www.sassenage.fr](http://www.sassenage.fr)

et sur

[facebook.com/VilleSassenage](https://facebook.com/VilleSassenage)



## Sassenage derrière Maëlys Pellet (n°16) !



Magazine d'informations  
de la Ville de Sassenage  
N° 256 février 2020

Rédaction : Hôtel de Ville  
1, place de la Libération  
BP 31 - 38360 Sassenage  
04 76 27 48 63

**Directeur de la publication :** Christian Coigné - **Rédactrice en chef :** Géraldine Ferronato - **Maquette :** Agence Connivence, Claix  
**Exécution graphique :** Duilio Cusani - **Rédaction :** Deborah Basset, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet **Photos :** Service communication, DR, Pixabay, PngTree - **Mise en page :** Deborah Basset, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet - **Impression :** Imprimerie Courand & associés - **Distributeur :** SASU DSPA (Saubin Patrick).

**Tirage :** 5 900 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN n° 1273 - 7070 - Impression à base d'encre végétale sur un papier PEFC issu des forêts gérées durablement, blanchi sans chlore et certifié PEFC à l'imprimerie Courand et associés.

GRUPE  
GO sport

ica  
IMPRIMERIE  
COURAND  
& ASSOCIÉS



## • CHANTIERS JEUNES 2020 • Coupon d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : ..... (38360 Sassenage)

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Niveau scolaire : ..... Etablissement : .....

Pointure : .....

### DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER :

✓ Justificatif de domicile    ✓ Photocopie de la carte d'identité

### CHOISIR OBLIGATOIREMENT (AU RISQUE DE NE PAS ÊTRE RETENU) 3 PÉRIODES\*, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE :

\* entourer le numéro correspondant

① ② ③ Semaine du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet 2020

① ② ③ Semaine du lundi 6 au jeudi 9 juillet 2020

① ② ③ Semaine du mercredi 15 au vendredi 17 juillet 2020

① ② ③ Semaine du lundi 20 au jeudi 23 juillet 2020

**ATTENTION** : EXCLUSIVEMENT OUVERTS AUX SASSENAGEOIS ÂGÉS DE 16 ET 17 ANS, POUR UNE DURÉE D'UNE SEMAINE PAR PERSONNE. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

**Les candidatures sont à adresser avant le 29 février à :**

**Mairie de Sassenage**

Service Jeunesse

Chantiers jeunes

Place de la Libération

38360 SASSENAGE





## CV express

**Nom :** Emy Huet  
**Date de naissance :** 23 mai 2008  
**Famille :** 1 frère (Tom, 14 ans) et 1 sœur (Léa, 21 ans)  
**Passions :** les animaux, la musique, la cuisine, le dessin  
**Signes particuliers :** altruisme exacerbé. Végétarienne. Membre de l'orchestre junior du CRC Alfred Gaillard. Famille d'accueil et bénévole (vente de calendriers...) pour Cosa Animalia. Aime aussi les animaux moins « classiques » (elle a eu un lézard Pogona).

## Quand l'engagement n'a pas d'âge

La Sassenageoise Emy Huet a seulement onze ans et demi, et en apparence c'est une collégienne comme les autres. Scolarisée au collège Fleming en classe à horaires aménagés musique (Cham), elle pratique le saxophone et le chant dans la chorale de l'établissement. Mais ce qui caractérise Emy, de l'aveu de sa maman Sandrine, c'est, depuis son plus jeune âge, son ouverture aux autres et sa conscience envers le monde qui l'entoure et l'environnement : « *Je la voyais partir au conservatoire avec un petit sac plastique et je me demandais pourquoi, jusqu'à ce qu'elle m'explique le plus naturellement du monde qu'elle ramassait les déchets qu'elle trouvait sur son chemin...* ». C'est donc logiquement qu'Emy est devenue éco-déléguée au collège, c'est-à-dire qu'elle propose et tente de mettre en œuvre des actions pour sensibiliser ses camarades au développement durable, au sens large. Elle a par exemple participé à la mise en place d'une collecte de lunettes pour la Croix-Rouge.

Son histoire d'amour envers les animaux a aussi débuté il y a longtemps : « *D'aussi loin que je me souviens, elle soignait des oiseaux blessés, des insectes, des rongeurs. À partir du moment où elle les voyait en difficulté, c'était plus fort qu'elle, il fallait qu'elle s'en occupe !* », se remémore sa maman. Mais cela ne suffit pas à Emy. Elle décide alors de s'engager auprès de Cosa Animalia pour la protection des chats : « *J'ai connu cette association grâce à ma maman, précise-t-elle. Nous avons déjà deux chats à la maison mais j'ai voulu devenir famille d'accueil. Seulement, pour cela, il est important d'obtenir l'adhésion de tous au sein du foyer. Être famille*

*d'accueil ce n'est pas simplement leur donner un toit, il faut passer du temps et jouer avec eux, les éduquer, les soigner, et surtout les sociabiliser afin qu'ils puissent être définitivement adoptés* », explique sérieusement Emy. La jeune fille et sa famille ont choisi d'accueillir un chat en plus des leurs, n'ayant pas forcément la place d'en recueillir plus dans leur appartement.

Aujourd'hui, du haut de ses onze printemps, Emy a pris de l'assurance et se sent prête à poursuivre cette aventure car, lorsque le premier chat placé chez elle est parti à l'adoption, ça l'a tellement minée que sa maman s'est demandée si elle était suffisamment armée pour continuer. A présent, ses craintes se sont dissipées, et en ce début d'année 2020, après Charlie, Nala et Annabelle, c'est Ludo qui a pris ses quartiers chez les Huet en attendant d'être définitivement adopté.

Quant à son avenir, Emy indique : « *Nous avons pour projet de déménager pour habiter une maison, et j'aimerais beaucoup y créer un refuge pour chats tout en restant affiliée à Cosa Animalia* ». Pour le reste, devinez quoi ? Loin d'être effrayée par les longues études qui l'attendent, Emy est déterminée à devenir vétérinaire. Et à n'en pas douter, elle y parviendra !



## Zoom sur Cosa Animalia

**Cosa Animalia, c'est 365 chats adoptés en 2019**

Pour plus d'infos : [cosaanimalia.org](http://cosaanimalia.org), 06 88 44 71 17, Facebook : Cosa Animalia  
 Devenir bénévole : sans forcément devenir famille d'accueil, vous pouvez contribuer à l'action de Cosa Animalia en participant aux collectes de nourriture dans les supermarchés, vendant des calendriers au profit de l'association, pour les bricoleurs en fabriquant des abris pour chats par exemple.

### Concrètement, pour la famille d'accueil...

- Pas d'engagement sur la durée avec Cosa Animalia
- Frais vétérinaires pris en charge par l'association
- Libre de choisir le nombre de chats que l'on va accueillir, le prénom de l'animal, la famille qui va l'adopter
- Rédaction de l'annonce pour son adoption (photo, caractère, signes distinctifs...)
- Arrangement entre familles d'accueil pour les vacances ou si, momentanément, le chat ne peut plus être accueilli.







## Ça s'est passé récemment...

**1** Inauguration du Pasa (pôle d'activités et de soins adaptés), vendredi 13 décembre, éhpad Les Portes du Vercors **2** Matinée découverte du réseau de chaleur citoyen de la plaine des sports, samedi 11 janvier, halle des sports Jeannie Longo **3** « La buvette, le tracteur et le curé », de Serge Papagalli, samedi 11 janvier, Théâtre en Rond **4** Inauguration des trois logements réhabilités par Un toit pour tous, mardi 14 janvier, 21 et 23 avenue de Romans **5** Repas du mardi et karaoké dans le cadre des « Mardis pour être ensemble », mardi 14 janvier, CCAS **6** Nuit de la lecture, samedi 18 janvier, médiathèque l'Ellipse **7** Vœux de la municipalité aux acteurs économiques, jeudi 23 janvier, espace Henriette Gröll.

## Vicat, sous contrat...



“

Pour un cadre de vie  
préservé,  
et une cohabitation  
raisonnée et encadrée

”

Comme le rond-point Jean Prévost dans un autre registre, ils font aussi partie du paysage local, constituant à leur façon un point de repère sur le territoire... « Ils », ce sont les wagonnets qui survolent la plaine sassenageoise pour rallier l'autre rive, assurant ainsi le transport des matériaux extraits par Vicat à la carrière située aux Côtes, vers l'usine de Saint-Egrève.

Une présence sur le territoire communal qui va bien au-delà de cette curiosité aérienne, puisqu'elle illustre non seulement une longue tradition industrielle, mais aussi une riche actualité récente.

Explications...





# Faire carrière en d'autres termes

Le 4 novembre dernier, le conseil municipal approuvait une délibération autorisant la signature, entre la Ville et Vicat, de la convention cadre et du contrat de foretage concernant la carrière des Côtes.

De renommée mondiale, la société Vicat est présente en France, mais aussi en Suisse, aux Etats-Unis, en Turquie, en Inde, au Brésil ou encore au Mali et au Kazakhstan. Mais ce ne sont pas ces éléments de rayonnement international qui rendent Vicat si emblématique à Sassenage. Ce sont plutôt ses « fameux » wagonnets, et cette histoire de plusieurs décennies partagée avec les Sassenageois, qui lui confèrent ce statut familial.

La redevance d'occupation annuelle versée par Vicat à la Ville pour le droit d'exploitation de terrains communaux est un autre point important, et comme bien d'autres aspects, notamment liés au cadre de vie, à la tranquillité publique et aux relations de voisinage, cette question budgétaire figurait au rang des termes discutés âprement par la Ville en vue de préparer dûment cette séance du conseil municipal, mais aussi l'échéance du contrat de foretage actuel, en juin prochain...

## Pour le droit à l'extraction

Il faut avant tout savoir que pour pouvoir exploiter les minerais d'une carrière, une société a besoin, d'une part d'une autorisation d'exploitation délivrée par l'Etat, et d'autre part d'un contrat dit de foretage avec le propriétaire des lieux, portant sur l'activité d'extraction. Il s'agit en fait d'un document qui stipule à la fois les termes de location des terrains, et de vente de biens meubles.

Pour ce qui est de la carrière à ciel ouvert située au lieu-dit les Côtes de Sassenage, une moitié de la superficie des terrains

appartient à la société Vicat ; l'autre partie étant constituée de terrains communaux. Un contrat de foretage est donc nécessaire entre le cimentier et la Ville.

L'actuel contrat court jusqu'en juin 2020. Dans cette perspective, il était temps d'en réétudier certains termes.

Cette échéance du mois de juin 2020 n'a pas été fixée au hasard. Elle correspond en fait à la date de fin de validité de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de carrière dressé le 22 juin 1990, pour une durée de trente ans. Ainsi, il était stipulé dans l'actuel contrat de foretage qu'il deviendrait caduc à cette échéance-là. Donc une échéance qui mérite d'être anticipée au vu de la complexité du dossier...

Trois conditions doivent en effet être remplies pour que Vicat puisse obtenir une nouvelle autorisation d'exploitation, à savoir, la définition d'un périmètre inscrit au PLU, la mise en place d'un contrat de foretage, et donc le dépôt en préfecture d'une demande de nouvelle autorisation d'exploitation.

Reprenons par étape !

## 1) Définition d'un périmètre inscrit au PLU

Petit retour en arrière : fin 2017, Grenoble-Alpes Métropole organisait une enquête publique portant sur deux points majeurs : l'intérêt général du projet de « remodelage » du périmètre de la carrière en fonction des besoins de Vicat, et la mise en compatibilité du PLU nécessaire à sa réalisation.

Un périmètre repensé avec des parties passant en zone N (naturelle) et d'autres devenant exploitables ; le tout ayant été soumis à enquête publique du 30 octobre au 14 décembre 2017 avec un avis favorable (accompagné de trois réserves et de quatre recommandations) émis à son terme.

## 2) Mise en place d'un contrat de foretage

Ce contrat pose les bases entre la Ville, propriétaire de certains terrains, et Vicat. Il détermine la surface sur laquelle l'exploitation est autorisée, ainsi que le volume prévisionnel d'extraction afin d'arrêter le montant de la redevance que l'exploitant versera à Sassenage. À cet égard, précisons que le contrat en vigueur prévoyait une rémunération forfaitaire annuelle de 64 000 euros.

L'enjeu de ces deux dernières années a donc été d'établir de concert un référentiel pour les produits valorisés. Dans le nouveau contrat (soumis et adopté par le conseil municipal le 4 novembre dernier), c'est une rétribution selon le volume de matériaux extraits qui a été négociée, à la fois plus juste et plus intéressante financièrement pour la Ville.

Ainsi, Vicat versera une redevance de 90 centimes d'euro toutes charges comprises pour l'extraction d'une tonne de matériaux aptes à la production de ciment, et ce de façon rétroactive, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 3) Dépôt en préfecture d'une demande de nouvelle autorisation d'exploitation

L'actuelle autorisation d'exploitation est valable jusqu'au 22 juin 2020. Vicat se doit donc de refaire une demande auprès de la préfecture, qui sera soumise à décision de l'Etat via la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Pour que cette dernière soit en mesure de se prononcer, une enquête publique sera prochainement lancée. La date butoir étant proche, une autorisation exceptionnelle d'exploiter devra sans doute être donnée à Vicat.

.../...



... / ...

### La convention cadre

Cette convention accompagne le contrat de forétage. Elle a été élaborée en collaboration avec la société Vicat, la Ville, et en associant étroitement l'association des Côtes dans un souci de prise en compte des nuisances engendrées par l'exploitation de la carrière (poussière, bruit...).

Si les bienfaits de cette démarche sont déjà notables à certains égards — en matière de réduction de poussière notamment —, d'autres améliorations restent attendues, notamment à propos des horaires d'exploitation, dûment réajustés et désormais fixés comme suit : de 7h à 20h du lundi au vendredi, tant que des travaux d'insonorisation du bâtiment de la gare de départ du téléphérique n'auront pas été réalisés. Précisons que pour l'heure, aucune date n'a été annoncée pour lesdits travaux puisque la société dispose de dix-huit mois maximum à compter de l'obtention de l'autorisation préfectorale de renouvellement purgée de tout recours, pour les réaliser. Toutefois, un protocole de suivi et d'entretien sera mis en place pour limiter toute gêne en cas de défaillance de l'installation.

Pour ce qui est des tirs de mine, trois capteurs enregistrent la puissance ressentie de ces tirs à proximité des habitations. Ceux de type double étage (deux déflagrations à la suite) sont pour le moment interdits. Une puissance maximale est par ailleurs arrêtée, en accord avec l'association des Côtes de Sassenage, quand bien même elle engendre un nombre supérieur de tirs. À noter que les discussions se poursuivent entre Vicat, la Commune et l'association, avec l'aide d'un expert indépendant, pour mieux prendre en compte les problématiques liées aux tirs de mine.

Dernier point important d'achoppement : l'utilisation du brise roche hydraulique. Cet engin permet de débiter des blocs de roche de grande dimension (8 m<sup>3</sup>, soit 2m x 2m x 2m, soit 20 tonnes environ), difficilement déplaçables. Ce système de concassage n'est utilisé que lorsqu'il y a un nombre suffisant de blocs. Grâce à lui, il n'y a pas de vibrations dans le sol. Par contre, il génère un bruit répétitif largement pointé du doigt lors des négociations.

Vicat s'engage donc à ne réaliser que deux campagnes dans l'année, d'une durée maximale de dix jours chacune, et ce entre novembre et mars, au moment où les habitations sont fermées et les habitants peu à l'extérieur.

Enfin, en compensation des nuisances

causées aux riverains, l'exploitant mettra à disposition de la Ville de Sassenage un terrain en vue de l'aménagement d'un espace naturel de loisirs, pour toute la durée du contrat de forétage. La réflexion pour son aménagement est d'ores et déjà en cours...

Bref, la délibération du 4 novembre dernier entérine donc officiellement le soin porté par la Ville à la préservation du cadre de vie et de la tranquillité publique, mais aussi à l'optimisation des finances communales, traduite par la revalorisation significative de la redevance d'occupation dont Vicat doit s'acquitter.





# Négociations, concertation et transparence

Depuis 2017, année au cours de laquelle les négociations de la Ville avec le cimentier ont commencé, plusieurs réunions ont eu lieu, notamment à l'adresse des Sassenageois intéressés par le sujet. D'ores et déjà, l'enjeu est fort puisque le matériau extrait de la carrière sassenageoise possède à l'état naturel toutes les propriétés nécessaires à la fabrication de ciments spécifiques, dans l'usine située à Saint-Egrève. Et la Ville s'inscrit en outre dans une démarche de négociations constructives, concertées et transparentes, en associant l'association des Côtes au titre du voisinage lors des nombreuses rencontres avec Vicat. Un dossier complexe et au long cours, résumé en quelques dates :

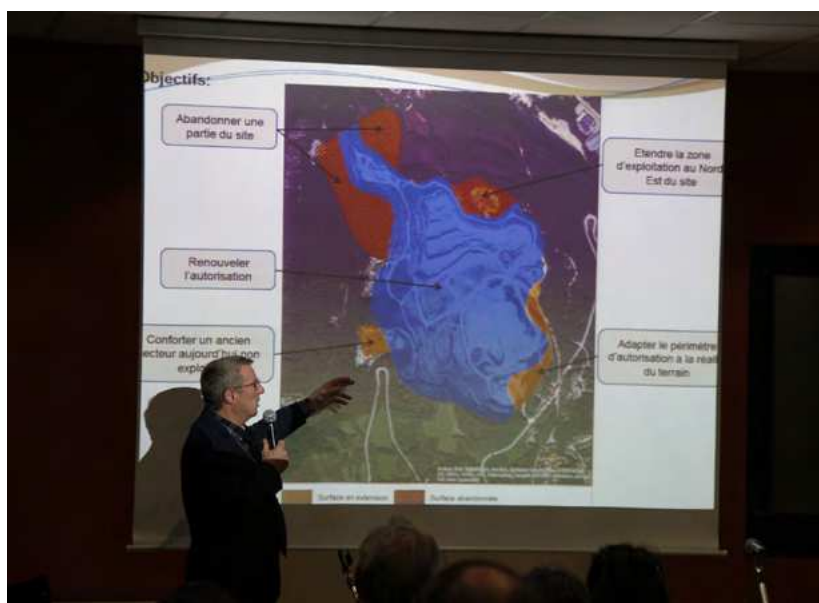
- 20 juin 2017 : réunion publique de présentation du projet, menée par Vicat, et en présence du maire, avec notamment l'exposition du périmètre d'exploitation envisagé par la société. L'occasion également de revenir sur la nécessaire procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) auprès de la Métropole pour une mise en compatibilité du fait du changement de destination de certaines zones. L'enjeu pour le cimentier est d'adapter aux besoins le périmètre de la carrière en termes de gisements.

- Du 30 octobre au 14 décembre 2017 : enquête publique relative à la déclaration du projet emportant mise en compatibilité du PLU. Plusieurs permanences sont assurées par le commissaire-enquêteur. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête publique, sont disponibles durant toute cette période dans les locaux du centre technique municipal ainsi que sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole.

- 19 février 2018 : réunion publique de

présentation du projet, organisée par la Ville. L'objet est à la fois d'évoquer l'intérêt général du projet, mais aussi de présenter les conclusions du commissaire-enquêteur portant sur la mise en compatibilité du PLU. Un avis favorable est en effet rendu, assorti toutefois de trois réserves et de quatre recommandations.

- Par ailleurs, plusieurs réunions ont été menées entre les parties, en l'espèce la société Vicat et la Ville, et en associant l'association des Côtes dans une démarche de concertation en effet portée par la Ville pour fixer tous ensemble les modalités de la convention cadre, en écho à l'attention portée à la qualité de vie et des relations de voisinage.



## Un peu d'histoire et de patrimoine...

La Société des Ciments Vicat a été créée en 1853 par Joseph Vicat, à Vif. Cette entreprise familiale s'est développée au fil des années dans le bassin grenoblois, mais aussi au niveau national puis international.

La carrière que la société exploite aux Côtes de Sassenage n'est pas visible de la plaine. Malgré cela, elle joue un rôle important au niveau du paysage communal, puisqu'elle est présente tant industriellement qu'architecturalement.

Prenons pour exemple le château de Beaufort : le ciment moulé a été utilisé à grande échelle pour sa construction dans les années 1880 pour le compte d'Alphonse Terray, riche industriel grenoblois qui s'est fait un nom dans le domaine de la ganterie.

Travaillé sur une armature métallique, ce matériau imite en effet aussi bien la pierre sculptée que le bois ! D'ailleurs, c'est l'ensemble du Domaine qui reflète les capacités imitatives de ce type de ciment. Qui niera qu'aujourd'hui encore le château de Beaufort, souvent comparé à un château de princesse, fait rêver nombre de petit(e)s Sassenageois(e)s ?



## Vœux 2020 : une soirée



La traditionnelle cérémonie des vœux à la population est, pour la plupart des Sassenageois présents, la première occasion de l'année de se croiser pour se souhaiter la bonne année.

Et avec l'affluence record de ce 10 janvier — 600 participants au bas mot, pour les organisateurs comme pour les Sassenageois présents s'étant prêtés au jeu des estimations ! — les échanges de vœux sont allés bon train !

« Bon train », telle est la formule qui pourrait parfaitement résumer cette soirée menée tambour battant par son Monsieur Loyal, en la personne du maire : après un discours éclair, il a effectivement introduit plusieurs tableaux rythmés dont il assurait les transitions, présentant et remerciant tour à tour les intervenants culturels ayant répondu présent pour assurer l'animation. Mais reprenons le fil de la soirée !

Après avoir assuré l'accueil de l'ensemble des participants comme à son habitude, le maire est revenu sur les principaux faits marquants de l'année 2019 en une demi-heure à peine. Un parti pris, « faire court », expliqué par le choix, comme chaque année, de mettre les talents sassenageois à l'honneur, et contraint par le contexte électoral et la prudence qu'il appelle. Non sans humour, il n'a pas manqué de le souligner et de faire rire le public, en effet habitué à ce qu'il soit généralement plus long !

S'il est une constante à l'ensemble des cérémonies de vœux, c'est bien « le plaisir de partager et de profiter tous ensemble de ce moment privilégié de convivialité et d'amitié. Et ça l'est d'autant plus en 2020, clôturant en effet une année 2019 et un mandat qui ont été denses, rythmés et animés de nombreux projets et actions répondant aux attentes et besoins des Sassenageois, et contribuant à la modernisation du service public local, à la valorisation du cadre de vie... »

Entre autres réalisations citées à titre d'illustration pour 2019, il a été question du système d'alerte citoyens en matière de risques

majeurs, et de la réserve communale de sécurité civile, de l'organisation du Salon de l'autonomie et du handicap avec le Département, des projets citoyens concrétisés dans le cadre des dix ans de la démocratie participative, des jardins familiaux, de l'esplanade de la mairie, de la Coupe du monde de football féminin, de la salle communale des Côtes, de la baisse de la part communale des impôts locaux, des labellisations « Ville active et sportive » et « Terre de Jeux 2024 », ou encore des réseaux de chaleur citoyens (Pies et plaine des sports)... De quoi rappeler justement le rendez-vous proposé le lendemain pour les découvrir, avant d'évoquer rapidement les prérogatives du Département, et de partager quelques chaleureux remerciements, aux Sassenageois, aux agents de la Ville, aux élus...

### Un dynamisme communicatif !

Mais c'est bien le dynamisme communal qui est à l'honneur ce vendredi soir, y compris dans l'animation, en effet parfaitement incarné par les intervenants qui se sont alors enchaînés.

C'est d'abord le charme des seize prétendantes au titre de Miss Isère 2020 qui a opéré. Une présentation au public qui a permis à chacune d'elle, espérons-le, de se mettre en condition en attendant le grand jour, samedi 8 février à la halle des sports Jeannie Longo. Et le maire de saluer bien évidemment la Sassenageoise Maëlys Pellet, qui portera le numéro 16 !

Puis place à la musique, au chant et à la danse, déclinés dans tous les styles et pour tous les âges, par le conservatoire à rayonnement communal Alfred Gaillard, l'école de danse Urban Dance Lab (école grenobloise comptant de nombreux Sassenageois ayant fait leurs premiers pas de danse au sein de l'association Hype in Style, dont quatre présents ce 10 janvier, et donc l'occasion de saluer au passage le travail de JP Musso et son équipe !), l'école de danse Grimaldi, Timéo Grimaldi (participant remarqué de l'émission de



# e partagée en rythme(s) !



Naguy, « N'oubliez pas les paroles, kids », diffusée le 1<sup>er</sup> janvier sur France 2), les Chœurs en fête, et Corps et Graphie... Bref, une soirée de vœux et de spectacle pour tous !

### Merci à l'ensemble des artistes et à leurs structures

(par ordre de passage)

- Conservatoire à rayonnement communal : Nathalie Bellec (directrice) et Marie-Louise Schneider (professeure de chant) ;
- Ecole Urban Dance Lab : Marine Rodriguez (chorégraphe et directrice) ;
- Ecole de danse Grimaldi : Mario Grimaldi ;
- Timéo Grimaldi ;
- Les chœurs en fête : Josiane Debasseux (présidente) ;
- Corps & Graphie : Hélène Evrard (présidente) et Corine Pach (directrice artistique).



## Les nouveautés du PLUi

**PLUi, avec un i minuscule, qui pourtant veut dire beaucoup.  
Il est en tout cas annonciateur d'un certain nombre de changements,  
tant pour les collectivités que pour les usagers.  
Explications...**

Le passage de communauté d'agglomération en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a eu pour incidence le transfert de certaines compétences communales vers cette Métropole. C'est ainsi que le PLU (Plan local d'urbanisme) est devenu PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Dans les faits, le PLUi a été voté et approuvé par le conseil métropolitain le 20 décembre 2019. Il est par ailleurs exécutoire depuis le 31 janvier de cette année, si tant est que les 49 communes qui composent la Métropole aient dans un premier temps toutes affiché<sup>(1)</sup> la délibération qui lui est relative pour la porter à la connaissance des habitants du territoire afin que la Métropole puisse accomplir les dernières mesures de publicité. Ce n'est en effet qu'à ce moment-là que le PLUi entre officiellement en vigueur, et est applicable à l'échelle du périmètre métropolitain.

### Qu'est-ce que ça change pour l'utilisateur ?

Pour l'instant, les incidences de cette adoption restent difficiles à appréhender. Ce qui est certain par contre, c'est que les fonctions d'accueil et de renseignement du service urbanisme vont devoir prendre en compte de nouveaux paramètres. Au vu de la complexité du PLUi (nombreuses cartographies à superposer) chaque dossier va effectivement être plus lourd à traiter par le service urbanisme. La prise de rendez-vous deviendra donc quasiment obligatoire pour qui souhaite une réponse claire et circonstanciée sur son avant-projet.

A cet égard, à l'occasion du conseil municipal du 13 décembre 2018, la Ville avait émis des réserves quant au déchiffrement de ce

document quelque peu abscons.

Pour autant, le service urbanisme fera bien évidemment en sorte de répondre au mieux au questionnement des administrés en ce qui concerne la mise en place de leurs projets, et les agents seront présents pour accompagner les Sassenageois dans cette période transitoire. Une certitude donc : l'accueil tel qu'il existait jusqu'à présent devra évoluer et s'adapter.

Pour ceux qui souhaitent commencer à « défricher le terrain », Grenoble-Alpes Métropole a mis en ligne plusieurs documents explicatifs<sup>(2)</sup> permettant par exemple de mieux cerner ce plan local d'urbanisme intercommunal.

Côté pratico-pratique, il est également possible de retrouver la parcelle de son bien en tapant son adresse<sup>(3)</sup>. Cela permet en effet d'afficher tous les documents du PLUi applicables à ladite parcelle. Reste ensuite à comprendre le tout, et ce n'est pas forcément une mince affaire !

Pour conclure, le PLUi est un document amené à évoluer. Révisions et modifications auront lieu au minimum tous les ans, en fonction des besoins des communes. Il nécessitera donc continuellement un réajustement de la part des services municipaux et des administrés.

(1) À l'heure où nous mettons sous presse, la date butoir du 31 janvier n'est pas encore passée

(2) <https://www.lametro.fr/669-qu-est-ce-que-le-plui.htm>

(3) <https://www.lametro.fr/647-cartographie-du-plui.htm>

## Portes du Vercors : plus que quelques jours pour l'enquête

La Direction Départementale des Territoires de l'Isère a lancé, du lundi 13 janvier au vendredi 14 février, une enquête publique pour les communes de Fontaine et de Sassenage, concernant la ZAC des Portes du Vercors.

Cette enquête est relative à la demande d'autorisation environnementale concernant la réalisation, sur Fontaine, de la première tranche de la phase 1 de la ZAC des Portes du Vercors.

Le dossier de l'enquête publique est notamment consultable au centre technique municipal (CTM) de Sassenage, 4 rue Pierre de Coubertin, aux heures d'ouverture au public.

Sur la commune, il reste une date de permanence, au CTM : vendredi 7 février de 9h à 12h.

Retrouvez également les informations relatives à l'enquête publique sur le site <https://www.elegia-groupe.fr/docutheque/>. Notez par ailleurs que les contributions peuvent être transmises :

- par mail : [ddt-se-observations-ep-5@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-5@isere.gouv.fr) ;
- par courrier à la mairie siège de l'enquête : Mairie de Fontaine, 89 mail Marcel Cachin, BP 147, 38600 Fontaine ;
- sur les registres mis à disposition dans les mairies concernées (Sassenage et Fontaine) ;
- lors des permanences de la commissaire enquêtrice.

INFOS : SERVICE URBANISME, 04 76 26 72 71 OU SASSENAGE.FR.



# TU CHERCHES UN EMPLOI D'ÉTÉ ?



**Tu es sassenageois(e), tu as 18 ans (ou 17 ans avec BAFA),  
et tu cherches un emploi d'été ? Postule auprès de ta Ville !**

Liste des postes, conditions et modalités de candidature sur [sassenage.fr](http://sassenage.fr)  
Tu as **jusqu'au 29 février** pour te faire connaître !



## Conseil municipal. 16 décembre 2019

### Pour le développement de l'autopartage.

Suite à la demande de citoyens d'un service d'autopartage, et d'un recensement des besoins au sein des services municipaux, la Ville a contacté Citiz Alpes Loire en vue de créer une station d'autopartage sur son territoire. Une démarche qui vise ainsi à répondre aux besoins des usagers, et à rationaliser la flotte automobile de la Ville en optimisant les déplacements du personnel communal, le tout s'inscrivant dans une volonté de contribuer activement à la promotion des modes de déplacements vertueux conformes aux orientations du plan de déplacements urbains, comme à la stratégie de transition énergétique de Sassenage arrêtée au Plan Air Énergie Climat (PAEC). Cette mise en place d'une station d'autopartage est donc une opportunité en matière de mobilités puisqu'elle constitue une alternative au transport individuel, complémentaire à l'offre de transports collectifs.

Concrètement, Citiz propose à ses abonnés, sur simple réservation, la mise à disposition, pour des durées et des trajets d'importance variable, d'un véhicule en libre-service qui permet d'abandonner son véhicule individuel au profit d'une solution partagée avantageuse, tant économiquement

qu'écologiquement. C'est dans ce contexte que la Ville a acquis un véhicule d'occasion conforme aux spécifications du cahier des charges Citiz, pour la somme de 9390 € TTC, afin de le mettre à disposition pour une durée de trois ans. La Ville en reste propriétaire, mais c'est la société Citiz qui en assure l'exploitation, avec tous les risques inhérents (accident, vol...), la charge de l'entretien, de son assurance et des frais de carburant. Les rapports entre la Ville et Citiz sont régis par une convention qui définit les modalités opérationnelles de partenariat pour la mise en œuvre de la station, tant à destination des habitants que des agents : engagements d'utilisation, occupation du domaine public, mise à disposition d'un véhicule, surveillance, nettoyage, entretien, réparations, répartition des coûts d'investissement... La Ville acquiert par ailleurs deux parts sociales, soit 1500 €, auprès de la coopérative Autopartage afin de permettre son adhésion et la création de ce service sur Sassenage.

L'emplacement choisi pour promouvoir l'usage de ce mode de transport, et assurer de la visibilité à la station d'autopartage, est la Place de la libération, à proximité immédiate du carrefour avec l'avenue de Valence (devant l'hôtel de ville). Unanimité



**LE SERVICE D'AUTOPARTAGE EST ACCESSIBLE DEPUIS LE 10 JANVIER, PLACE DE LA LIBÉRATION.**

INFOS : [HTTPS://ALPES-LOIRE.CITIZ.COOP/MODE-D-EMPLOI](https://alpes-loire.citiz.coop/mode-d-emploi)



**Nouvelle déchetterie.** En vertu du code de l'environnement et de la nomenclature des installations classées, et suite à la consultation du public organisée du 4 novembre au 3 décembre 2019 inclus, le conseil municipal est appelé à s'exprimer sur le dossier d'enregistrement de la nouvelle déchetterie prévue sur le territoire de Sassenage (chemin des 4 lauzes).

Considérant que le dossier et les justifications apportées par Grenoble-Alpes

Métropole du respect des prescriptions générales applicables aux installations classées n'appellent pas d'observation particulière, et que le projet n'aura a priori pas d'incidence notable pour la commune, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement en vue de l'exploitation de cette nouvelle déchetterie par Grenoble-Alpes Métropole sur la commune de Sassenage. Unanimité.

## « LOUEZ FACILE », POUR UNE LOCATION SOLIDAIRE ET SÉCURISÉE

Depuis 2017, Grenoble-Alpes Métropole soutient le dispositif « Louez facile » qui a pour objectif de proposer des logements à loyer abordable dans le parc privé pour des ménages en difficulté d'accès au logement.

En pratique, si vous possédez un logement à louer, ce dispositif vous permet de le proposer à un ménage aux revenus modestes, en contrepartie d'une déduction fiscale de 85 % sur vos revenus locatifs, d'une sécurité sur les loyers, et d'autres avantages.

Une prime complémentaire de 1000 € peut aussi être versée par l'État dans la mesure où le bien se situe dans une zone où l'offre est inférieure à la demande.

Enfin, la Métropole propose une prime complémentaire de 4 000 € si le propriétaire s'engage à pratiquer un niveau de loyer « très social ».

Le dispositif vise les 4 000 logements vacants privés estimés sur le territoire métropolitain.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit signer une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour six ans, et confier la gestion de son bien à l'une des deux associations suivantes : Territoires à Échirrolles (rattachée à l'association Un Toit pour tous), ou Soliha Immobilier à Fontaine.

Ces agences immobilières à vocation sociale assurent un accompagnement personnalisé du propriétaire, ainsi qu'une garantie du paiement des loyers.

INFOS : [WWW.LAMETRO.FR/LOUEZFACILE](http://WWW.LAMETRO.FR/LOUEZFACILE)



## S'inscrire jusqu'au 7 février pour pouvoir voter

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à six semaines avant l'élection. Ainsi, vous avez la possibilité d'effectuer cette démarche jusqu'au 7 février pour les échéances municipales des 15 et 22 mars.

Pour ce faire, rien de plus simple : présentez-vous en mairie au service Etat civil-élections jusqu'au 7 février (fermeture à 17h), ou procédez en ligne via [sassenage.fr](http://sassenage.fr) et votre espace citoyen sur Sassenage en ligne (rubrique Les démarches, Listes électorales, puis S'inscrire sur les listes électorales), ou enfin rendez-vous sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

## Majorité et liste électorale

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie. Compte tenu des dysfonctionnements et réclamations auxquels le service Etat civil/élections a été confronté, nous vous invitons à vérifier votre situation électorale directement sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou auprès de la mairie.

INFOS : [WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F1961](http://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F1961)

## Recensement en cours

L'Insee (institut national de la statistique et des études économiques) procède au recensement de la population depuis le 16 janvier, et jusqu'au 2 mars inclus.

Comme nous l'indiquions dans le dernier numéro de Sassenage en pages<sup>(1)</sup>, les deux agents recenseurs, Virginie Triboulat et Rémy Gallo, sont là pour vous accompagner et vous aider si vous en éprouvez le besoin.

Enfin, si vous préférez être recensé(e) en ligne, c'est possible via le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), rubrique « recensement en ligne ». Dans ce cas-là, demandez à l'agent recenseur se présentant chez vous de vous remettre les identifiants nécessaires.

<sup>(1)</sup> lire, dans Sassenage en pages n°255 – janvier 2020, l'article « Favoriser le recensement en ligne de la population », page 18.

## Sel à neige

Si elle nous a épargnés jusqu'à présent, qui sait, la neige pourrait bien s'inviter prochainement, c'est tout de même de saison ! Comme déjà relayé dans Sassenage en pages, du sel de déneigement est à la disposition des Sassenageois au centre technique municipal dès les premiers risques de gel. Pour s'en procurer, il suffit de se présenter muni d'un justificatif de domicile et d'un contenant (un seau maximum).

Pour rappel, le déneigement des rues et trottoirs incombe à la Ville, tandis que les particuliers (locataires ou propriétaires d'une maison individuelle ou d'un immeuble) doivent faire le nécessaire devant leur perron.

## Adieu l'arbre...

Petit retour en images sur l'abattage du sapin d'Espagne situé dans le parc Sasso Marconi, à proximité immédiate des jeux pour enfants.

Ce colosse aux pieds d'argile était devenu dangereux du fait d'une maladie le dévorant de l'intérieur<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Lire, dans Sassenage en pages n°255 – janvier 2020, l'article « La mort dans l'arbre », page 14.



## Chemin sécurisé

Un garde-corps a été mis en place sur le pont Charvet afin de renforcer la sécurité des piétons empruntant ce chemin.



## Ode à la femme, aux femmes...

Noémie de Lattre, artiste aux multiples talents qui n'a ni la langue dans sa poche ni froid aux yeux, a durant plusieurs années fait état de son combat féministe sur les ondes de France Inter.

Samedi 15 février, elle sera au Théâtre en Rond pour présenter son spectacle « Féministe pour homme ». Attention, si vous pensez que tout est dans le titre, vous n'êtes pas à l'abri d'être surpris(e) par cet esprit libre à l'humour détonant...



**Vous vous êtes fait remarquer assez jeune sur les planches, puis vous avez touché à tout : théâtre, radio, écriture, cinéma et même dessin animé avec « Silex and the city ». Lequel de ces arts vous correspond le mieux, et pourquoi ?**

C'est difficile de répondre à cette question... Ces disciplines sont complémentaires et m'apportent chacune des choses bien différentes puisqu'elles me permettent justement de toucher à tout : autant à la mise en scène qu'à l'écriture, qu'à l'impro ou la danse par exemple. Je ne peux donc pas choisir !

**Il y a de nombreux sujets que l'on peut aborder grâce à l'humour. Pourquoi le féminisme ? Bizarrement tournée cette question (rires) ! Je prendrais plutôt la question dans l'autre sens. Je suis une artiste avec des convictions bien ancrées, notamment féministes. Je me suis alors plutôt demandé par quel biais mon message passerait le mieux. C'est pour cela que j'ai choisi l'humour car c'est un bon**

moyen, si ce n'est le meilleur, de faire passer des messages sans pour autant être moralisatrice.

**Qui est pour vous l'icône féministe suprême, et pourquoi ?**

Il y en a tellement, chacune à sa façon... Mais la première qui me vient à l'esprit, et à bien des égards, est Simone de Beauvoir. C'est à mon sens la première qui a su aborder ce sujet à une époque où ce n'était pas évident, c'est LA pionnière du féminisme en France.

**Votre spectacle s'appelle « Féministe pour homme ». D'ailleurs, quelle est la première chose que vous feriez, là tout de suite, si vous vous transformiez en homme ?**

Tout simplement, j'irais me promener la nuit, seule dans la rue. Pouvoir être libre de marcher, de m'habiller comme je l'entends sans risquer d'être importunée ni sentir de regards « insistants » voire déplacés. C'est ça la liberté !

**Vous avez un petit garçon. S'il ne fallait en choisir qu'un seul, quel serait LE conseil que vous lui donneriez pour en faire « un mec bien sous tous rapports » ?**

Je lui dirais de ne jamais perdre de vue ses privilèges. De ne pas en être honteux bien entendu, mais d'avoir bien conscience qu'être un homme, de surcroît blanc et valide, est une véritable chance. Et quand on est conscient de sa chance, on est bien dans sa vie et donc bien dans ses relations avec les autres.

**INFOS ET RÉSERVATIONS :  
« FÉMINISTE POUR HOMME »,  
NOÉMIE DE LATTRE, SAMEDI 15 FÉVRIER  
À 20H30 AU THÉÂTRE EN ROND. 04 76 27 85 30.  
PLEIN TARIF : 21 €, RÉDUIT, 18 €,  
MOINS DE 12 ANS : 12 €.**

**SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT,  
PENSEZ À RÉSERVER VOTRE PLACE,  
LE SPECTACLE EST PRESQUE DÉJÀ COMPLET !**



## Les Swinggirls, bis

La nouvelle est tombée il y a peu : le concert des Swinggirls programmé samedi 21 mars au Théâtre en Rond affiche complet. Du coup, si vous avez raté le coche, vous pouvez vous rattraper ! Elles seront également présentes sur la scène du Théâtre la veille, vendredi 20 mars à 20h30. Alors foncez !

**INFOS ET RÉSERVATIONS : LES SWINGGIRLS, « LES SURVOLTÉES »  
THÉÂTRE EN ROND, VENDREDI 20 MARS À 20H30  
04 76 27 85 30 OU INFO@THEATRE-EN-ROND.FR**




## Entre autres rendez-vous...

La troupe COLIMAÇON et le groupe Danse avancée de Spirale présentent

ELLIPSE médiathèque

# ELLE(S)



Poésie théâtralisée - Mise en scène par Laure PINATEL

**Vendredi 7 février à 20h**  
Médiathèque l'Ellipse

Infos et réservations : 04 76 85 95 55

TheaC AURA

les Amis du Château de Sassenage

Saison culturelle 2020

Mardi 11 février à 20h

## Soirée lyrique

par le chœur "Lyriquement vôtre"  
en costumes de scène



Au programme des extraits de : J. Offenbach comme la Belle Hélène, la Vie Parisienne, F. Lopez comme le chanteur de Mexico et la route fleurie, Ch. Lecocq avec la fille de Mme Angot, et L. Ganne avec les Saltimbanques

Tarif unique : 15€  
Organisé par les Amis du Château de Sassenage  
Renseignements : 07 87 68 85 69 • contact@lesamisduchateauudesassenage.fr  
www.lesamisduchateauudesassenage.fr

Château de Sassenage - Allée du Château - 38360 SASSENAGE

Association "À vos cartes"

# Concours de belote et de tarot

**Samedi 15 février dès 14 h**

Maison des clubs (derrière la piscine)

**Concours de belote à 14 h**  
**Concours de tarot à 19 h**

10 € par personne et par concours

**Nombreux lots pour tous les participants**

Infos et réservations :  
06 51 03 02 86



<http://champignons-sassenage.blogspot.fr>




# Concours de Belote

**Dimanche 16 février 2020 à 14H**  
**Gymnase des Pies - Sassenage**

2 rue des Pies 38360 Sassenage

1er LOT : Jambon  
2ème LOT: Rosette  
3ème LOT: **Panier mycologique**  
4ème LOT: **Panier St Valentin**  
5ème LOT: **Panier chandeleur**

À la fin du Concours **chaque participant est récompensé**

**TOMBOLAS**

Enveloppes et Tirage au sort, dès la seconde partie, selon lots

**BUVETTE**

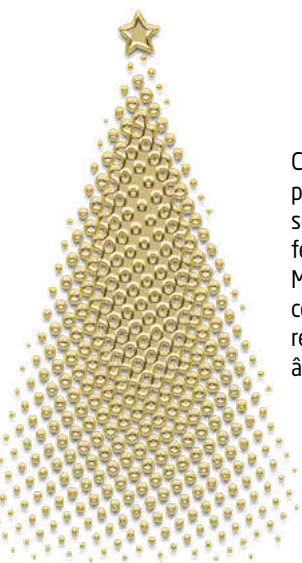
Avec gâteaux confectionnés par nos adhérent-e-s

Prix des doublettes  
**18 €**

Inscriptions à partir de 13H15 - Tirage aléatoire des doublettes



## Un mois de Noël riche en évènements et en émotions !



Cette année encore, le mois de Noël a tenu toutes ses promesses. Les animations organisées par la Ville et ses partenaires ont su rendre ce mois de décembre féérique.

Marché de Noël, grand jeu de Noël solidaire, spectacles, concerts, ateliers créatifs dans les divers équipements, repas dansant des seniors..., les Sassenageois de tous âges en ont eu des étoiles plein les yeux !





# VILLE À VIVRE



**1** « D'abord je suis tout p'tit » par la Cie du Bateau de papier, spectacle offert par la Ville aux écoliers, jeudi 21 novembre, Théâtre en Rond **2** « L'enfant au Grelot » par Françoise Danjoux, mercredi 4 décembre, médiathèque l'Ellipse **3** à **7** Marché de Noël organisé par la Ville et Sass'Réussi, dimanche 8 décembre, Bourg de Sassenage **8** **9** Repas dansant des seniors, mercredi 11 décembre, gymnase des Pies **10** Distribution des colis aux personnes âgées, vendredi 13 décembre, éhpad Les Portes du Vercors **11** Grand jeu de Noël solidaire, samedi 14 décembre, gymnase des Pies **12** Quand le Père Noël vient récupérer les lettres déposées par les enfants après le spectacle de l'Espace Familles « Angèle l'exploratrice », offert à ses adhérents, mardi 17 décembre, Théâtre en Rond **13** Spectacle « Père Noël frappe à la porte » par les assistantes maternelles, le personnel du multi-accueil, du Ram et l'intervenante musicale du CRC Alfred Gaillard, jeudi 19 décembre, maison des clubs **14** **15** Goûter allemand, vendredi 20 décembre, école Rivoire de la Dame **16** Soirée réveillon « Jules et Marcel » par la Cie Dans la Cour des Grands, mardi 31 décembre, Théâtre en Rond.





# NOUVELLES ADRESSES À SASSENAGE

*Prestations haut de gamme*



## DOMAINE PARC & VILLAGE

Domaine immobilier  
construit autour d'un  
grand parc



04 76 15 21 21  
[trignat.fr](http://trignat.fr)

## RÉSIDENCE LE CRESSON D'OR

Située au centre  
du village, à proximité  
de la Mairie



### Lambert Automobiles



Vente de véhicules neufs et occasions  
Atelier Mécanique - Carrosserie - Peinture  
Location de véhicules - Service dépannage

24 Avenue de Romans - 38360 SASSENAGE  
04.76.27.40.62 - [www.lambert-autos.com](http://www.lambert-autos.com)



# Géant

Casino

120, bd Paul Langevin - 38600 Fontaine  
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 20h30  
Le vendredi et le samedi de 8h30 à 21h  
Le dimanche de 9h à 12h30  
Tél. 04 76 26 84 00

## Carrières et Chaux Balthazard et Cotte

*Une activité du Groupe Lhoist*

*Sable • Gravier • Matériaux de carrières  
pour particuliers et professionnels*

Usine de Sassenage - BP 6 - 38361 Sassenage Cedex  
Tél. 33 (0)4 76 27 84 00 - Fax 33 (0)4 76 27 84 01  
[www.lhoist.com](http://www.lhoist.com)



Miss  
Isère

**Clémence BOTINO**  
Miss France 2020  
élue le 14 décembre 2019  
en direct du Dôme de Marseille  
sur TF1

**Anaïs NZASI**  
Miss Isère 2019

**Linda HARDY**  
Miss France 1992  
Demain nous appartient

Élection de

# Miss Isère

2020

**SAMEDI 8 FÉVRIER**

à partir de  
20h30

**Halle Jeannie Longo - 38360 SASSENAGE**

**Billetterie : [www.billetweb.fr/miss-isere-2020](http://www.billetweb.fr/miss-isere-2020)**

